Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260710-DEL20260708_61-DE

Réf. : DEL20260708-61

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2026

PRESENTS (17)
Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Agnès GUILLO, Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, M. Corentin PERRICHOT, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :
Mme Marie-Thérèse LUCAS a donné son pouvoir à M. Alain CHOTARD.
M. Guénaël LAUNAY, a donné son pouvoir à M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20260708-61 – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA SAISON 2026-2027 POUR L'OUVERTURE DE L'AUGANTINE A L'ALSH DU CENTRE SOCIAL TI MOZAIK DE GUER

Madame Valérie DUBOIS Adjointe au Maire déléguée aux affaires Vie Scolaire – Extrascolaire - Jeunesse informe l'assemblée de la nécessité de mettre à disposition les services de la restauration scolaire de l'Augantine afin d'y accueillir les enfants de l'ALSH les mercredis, une semaine lors petites vacances scolaires et trois semaines lors des grandes vacances scolaires comme cela a été fait sur l'année scolaire 2025-2026. La convention annexée à cette délibération précise les modalités de cette mise à disposition. Il est demandé aux membres présents du conseil municipal d'engager cette convention à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention pourra être renouvelée par reconduction tacite une seule fois pour la durée d'une année.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver la convention annexée à cette délibération à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie DUBOIS, Adjointe au Maire déléugée a aux affaires Vie Scolaire – Extrascolaire - Jeunesse, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, à vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve la convention annexée à cette délibération à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE d'AUGAN R.F. 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 10/07/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 10/07/2026